

VILLE DE NOISY LE SEC

PLAN DE SITUATION AU 1/2000E

d'une propriété appartenant à

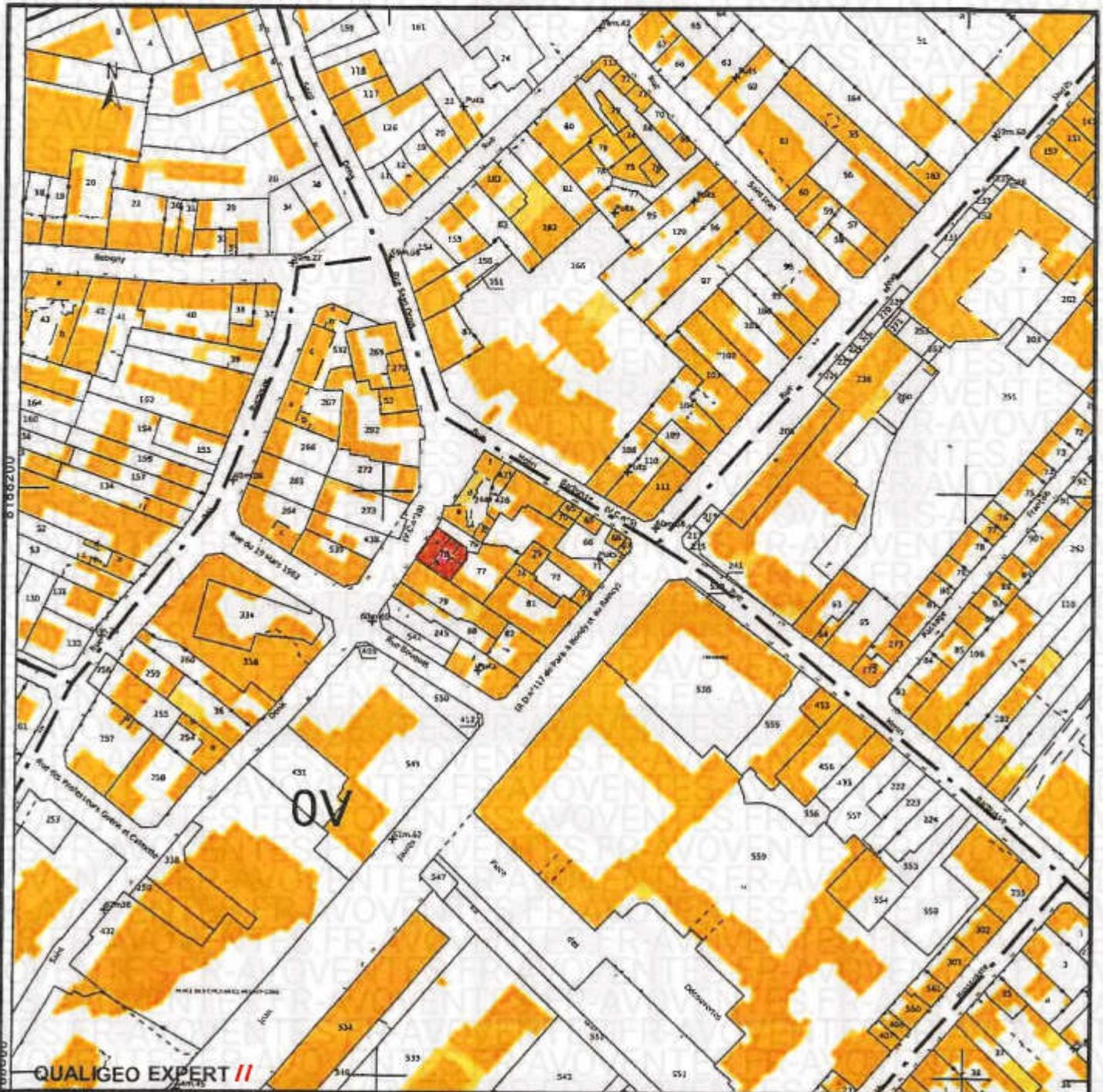
AVOVENTES

Cop. des lots : CHAMBRE 4 -

Propriété sise : 54 rue Saint Denis

Cadastrée Section : V-78

Superficie cadastrale : 180 m²



QUALIGEO EXPERT //

GEOMETRES-EXPERTS successeurs de la SCP B. DECESSE

POISSY (78300) 57 boulevard Robespierre T +33 (0)1.39.65.07.80

MARLY LE ROI (78160) 30 av. de l'Amiral Lemaitre T +33 (0)1.39.58.43.54

www.qualigeo-expert.com

Dossier : 240226

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 240226

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 18/10/2024

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : QUALIGEO EXPERT

SF2415440924

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 093				Commune : 053			NOISY LE SEC			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
V	0078			54 RUE SAINT DENIS	0ha01a80ca					
V	0078	001	4	35/1000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

**NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'HYGIENE ET DE PERIL**

La présente note est un acte purement informatif qui indique à l'usager le droit applicable au terrain au moment où il est établi mais ne conclut pas sur la possibilité ou non de construire. Elle n'est ni positive ni négative et, bien sûr, n'engendre aucun droit. Elle n'est donc pas susceptible d'un recours pour excès de pouvoir. Elle est délivrée à titre gratuit par la Commune.

Circulaire n° 73-217 du 31 décembre 1973 / Rép. min. n° 13317 : JOAN Q, 11 mars 2008, p. 2092

Demandeur :

QUALIGEO EXPERT
57 bl Robespierre
78300 POISSY

Nos réf. : JW/IT RHP 2024-350
CU 09305324B0333

Vos réf. : 240226

Adresse du terrain
Références cadastrales
Lot(s) n°
Déclaré appartenir à :

54 rue Saint -Denis 93130 NOISY LE SEC
V78

AVOVENTES

SALUBRITE ET PERIL

Le bien n'est pas déclaré insalubre :
Le bien n'est pas frappé d'interdiction d'habiter :
Le bien n'est pas frappé de péril :

Rappels : Au titre de l'article L. 126-17 du code de la construction et de l'habitation, les immeubles faisant l'objet de ce type d'arrêté sont interdits à la division. Au titre de l'article L. 541-6 du code de la construction et de l'habitation, le notaire doit veiller à avertir l'acquéreur de la situation et doit notifier une copie de l'acte de mutation à l'autorité publique qui a pris l'acte ainsi qu'au Maire.

Le bien ne fait pas l'objet d'une mise en demeure en cours :

DISPOSITIONS RELATIVES A LA PRESENCE DE TERMITES ET INSECTES XYLOPHAGES

Le bien n'est pas situé dans une zone contaminée
Le pétitionnaire n'est pas fourni de certificat,

DISPOSITIONS RELATIVES AU PLOMB ET A LA PRESENCE D'AMIANTE

Le bien est situé dans une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 28 avril 2000)
Aucun dossier technique faisant état de l'existence d'amiante au sein de l'immeuble susvisé n'a été communiqué à la Commune.
La recherche de présence d'amiante dans les flocages pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1980, dans les calorifuges pour ceux antérieurs au 29 juillet 1996 et dans les faux plafonds pour les immeubles édifiés avant le 1er juillet 1997 est obligatoire, à l'exception des constructions à usage d'habitation comportant un seul logement.

Fait à Noisy-Le-Sec, le 07-11-2024

AVOVENTES

Par délégation du Maire,
Directeur de l'Habitat



Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 24/10/2024 Références : 1193967

Renseignement fournis selon le plan joint

Code postal: 9 3 1 3 0 Sect. Cadast.: V Parcelle: 0 0 7 8

Adresse : 54 RUE SAINT-DENIS
93130 NOISY-LE-SEC

Adresse complémentaire : _____

Parcelles complémentaires : _____

Votre référence : 240226

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).
Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) ⁽¹⁾

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière ⁽¹⁾ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr		T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa		Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)		<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

Pa : en partie

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir